

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 AVRIL à 18H45

L'an deux mil vingt et un le sept avril le conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PERLUMIERE Philippe, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : quinze

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

PRESENTS : M. PERLUMIERE Philippe, Mme BROUX Marie-Pierre, M. FAILLY Jean-Pierre, Mme CAPPELLE Carline, M. STEINER Cyril, Mme SIMONNET Florence, M. LAFAYE Jérôme, M. LAFAYE Jérémy, Mme JOANNIC Martine M. ET-TABTI Omar, Mme PERLUMIERE Pauline, lesquels forment la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Mme BOCCA Lydie (pouvoir à Mme ROUSSELLE Aurélie M. ESCLAFIT Christophe

Secrétaire de séance : M. STEINER Cyril

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2021 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Vote des comptes administratifs et de gestion 2020 (commune et service assainissement)
- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote des budgets primitifs 2021 (commune et service assainissement)
- Enquête publique
- Questions diverses

Vote des comptes administratifs

Monsieur le Maire, présente les comptes administratifs et les comptes de gestions de l'année 2020

Compte administratif 2020 (Commune)		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	591 881,21 €	727 444,50 €
Investissement	279 182,51 €	275 192,37 €

Résultat de l'exercice 2020 (Commune)		
Investissement	Déficit	77 479,81 €
Fonctionnement	Excédent	483 208,15 €
Résultat de l'exercice	Excédent	405 728,34 €

Compte administratif 2020 (Assainissement)		
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	44 915,28 €	91 378,98 €
Investissement	43 362,69 €	26 753,00 €

Résultat de l'exercice 2020 (Assainissement)		
Investissement	Excédent	93 852,72 €
Fonctionnement	Excédent	27 122,78 €
Résultat de l'exercice	Excédent	120 975,50 €

Conformément au règlement du code général des collectivités territoriales, Le Maire sort de la salle. Madame Marie-Pierre BROUX assure la présidence pour le vote des comptes administratifs

Le compte administratif du budget communal est approuvé à l'unanimité. Le compte administratif du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

La situation sanitaire mais aussi la situation économique sont très difficiles pour de nombreuses personnes. Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021.

Les taux proposés seront de :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties 43.05 %
- Taxe foncières sur les propriétés non Bâties 52,00 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Le budget qui a été préparé en amont par les services de la commune et les élus est présenté à l'ensemble du conseil municipal.

Budget primitif 2021 (Commune)		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 100 942,34 €	1 100 942,34 €
Investissement	1 072 528,15 €	1 072 528,15 €

Budget primitif 2021 (Assainissement)		
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	83 210 ,78 €	83 210 ,78 €
Section d'Investissement	469 892,50 €	469 892,50 €

ENQUETE PUBLIQUE

Le conseil Municipal doit donner son avis pour l'enquête publique concernant l'implantation de la société HUSO sur la commune entre les Garables et le Pinier. Le conseil prend connaissance des remarques faites sur cette implantation et les réponses de la société HUSO.

A la lecture de ces éléments, il ne peut se prononcer sur ce dossier n'ayant pas les connaissances et les compétences nécessaires pour formuler un avis. Le conseil s'en remet donc aux services de l'état pour savoir si le dossier correspond aux critères pour respecter et protéger la biodiversité et l'environnement sur le cours de l'Isle.

QUESTIONS DIVERSES

- **Colombarium** : De nombreuses personnes font aujourd'hui le choix de la crémation. Le columbarium ne pouvait plus accueillir les demandes qui étaient faites. La commune a choisi de le compléter. Pour répondre à la demande des familles la possibilité de la concession a été portée à 50 ans pour un tarif de 600 euros. L'apposition d'une plaque collée sur la porte est recommandée mais le choix de gravure est possible le prix de la porte est fixé à 120 euros dans ce cas-là.

- Aide aux clubs et associations : Les clubs de sport comme les activités culturelles n'ont pu accueillir leurs pratiquants depuis deux ans. Il y a pour eux un souci : faire revenir les adhérents. Certains clubs et associations ont choisi de renouveler les licences et adhésions gratuitement pour l'année 2021-2022. Cela permet de compenser le paiement des deux années qui ont été tronquées. Cela peut favoriser aussi un retour vers ces activités essentielles à la jeunesse. La commune engagée depuis 6 ans en faveur des activités pour les moins de 16 ans va proposer de verser la subvention de 30 € par licencié de moins de 16 ans domicilié à SOURZAC s'il la gratuité pour l'adhérent. Ce sera pour cette année une aide directe aux clubs et associations pour les aider à passer un cap financier difficile.
- Nous devons reprendre contact avec le SICTEU pour la convention nous liant sur le réseau assainissement concernant le Bost et la route de Villamblard. La précédente arrive à échéance en 2021. Le président du SICTEU souhaite attendre que le renouvellement d'affermage soit fait.
- Madame YON demande où en sont les démarches pour le nouveau groupe scolaire. Le maire et trois adjoints ont eu une réunion avec les services techniques et des élus de la communauté de communes. Il n'y a aucun obstacle pour cette réalisation inscrite au plan pluriannuel d'investissement de la communauté. La commune s'engage pour sa part à verser un fond de concours pour la différence de coût entre une construction modulaire et la construction traditionnelle choisie par tous les acteurs de la commune de SOURZAC (élus, parents, enseignants). Cela représente un montant de 100 000 euros subventions déduites.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 20h45